

Les Amis du Vieux Saint-Germain

Une page d'archive...

page n° 85 du 8 novembre 2023



Un habitant du Quartier Pereire, victime de diffamation au début de la guerre de 14

Dès le début des hostilités commencées le 2 août 1914, les associations saint-germanoises se mobilisent pour apporter leur aide aux blessés et victimes des combats. L'une d'entre elle, le Syndicat d'initiative de la Réserve Pereire, créée en 1910, initialement pour défendre les intérêts des propriétaires de ce quartier proche de la gare de Grande Ceinture alors en plein développement, s'engagea particulièrement aux côtés d'associations des soins aux blessés militaires (Croix Rouge) et d'autres sociétés de secours municipales, religieuses et civiles. Dans cette gare s'arrêtèrent 6 000 trains de militaires, belges, serbes, russes, anglais, américains et français, comptant parmi eux des africains... Les soldats et les civils réfugiés furent accueillis, réconfortés, hospitalisés et soignés dans l'hôpital de la Ville et dans les hôpitaux auxiliaires créés par tous les bénévoles avec un dévouement exemplaire.

Les engagements du syndicat vont cependant bien au-delà : il prit en effet fait et cause pour un de ses membres, M. Gérard, victime de l'anti-germanisme qui sévissait alors. Soupçonné d'intelligence avec l'ennemi au motif qu'il avait vécu à Berlin une quinzaine d'années, jusqu'en 1913, où il tenait un salon de coiffure très en vogue, comptant dans sa clientèle des diplomates et l'impératrice de Prusse, et qu'on l'avait vu régulièrement près de la gare de Grande Ceinture observer « avec intérêt » les mouvements des convois ferroviaires et « conversait en allemand avec les blessés ». Il fut arrêté en novembre 1914¹.

Les membres du bureau du Syndicat adressèrent une lettre au Général Galliéni, gouverneur militaire du Camp retranché de Paris, pour obtenir sa libération :

Lettre à Monsieur le Général Gallieni

Mon Général,

Désireux de corriger les erreurs qui se sont glissées dans la Presse, sur l'un de nos collègues du Syndicat d'Initiative du Quartier Pereire, Monsieur Gérard, ex-Coiffeur de l'Impératrice d'Allemagne et ancien négociant français à Berlin, mis récemment en état d'arrestation, Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

Monsieur Gérard, dès son arrivée à St. Germain, en Août 1913, s'est rendu acquéreur d'une Villa de notre quartier, rue Pereire n° 14, qu'il est venu habiter la même année. Comme propriétaire il a fait aussitôt partie de notre Syndicat.

C'est donc en cette qualité qu'il appartenait à l'un des postes de ravitailleurs des blessés que notre société a installé à la Gare de St Germain Grande Ceinture. Il y a apporté tout son zèle aussi bien pour l'installation que pour la distribution. Il était tout comme les autres distributeurs, agréé par l'Autorité militaire, ne venant sur le quai que pour les besoins de notre service.

Dans le cours des distributions, les Officiers et Majors, du quai ou des trains, lui ont demandé souvent de bien vouloir leur servir d'interprète auprès de blessés ou de prisonniers allemands. Monsieur Gérard est mobilisable. Il est père de 3 jeunes enfants, nés à Berlin, mais déclarés aussitôt au Consulat de France.

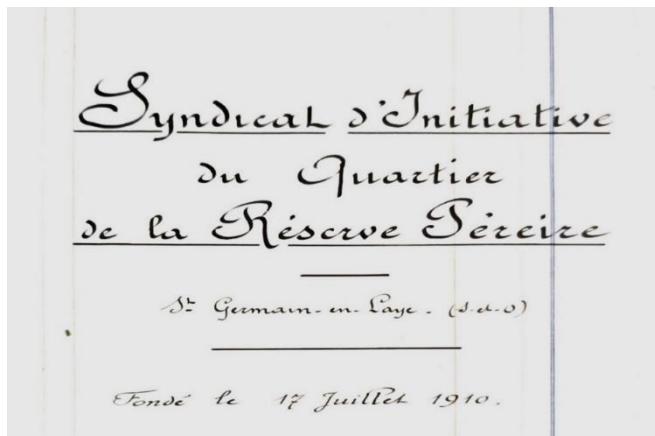
Au point de vue moralité, il ne laisse rien à désirer et nous devons ajouter que Monsieur Gérard a recueilli chez lui, une famille belge et qu'il a été un des plus généreux donateurs pour notre œuvre de secours aux blessés [...]

¹ Relaté dans le *Bulletin Municipal de Saint-Germain-en-Laye* du 21 novembre 1914, p. 4, AD 78, cote 6PER : [Presse locale ancienne des Yvelines et de Seine-et-Oise](#)

*Pour tous autres renseignements qui pourraient être utiles à l'enquête, le Président et plusieurs membres du Comité se tiennent à la disposition de l'Autorité militaire.
Veuillez agréer, Mon Général, l'assurance de notre haute considération.*

*Le Président, Le Secrétaire,
G.Ozanne René Le Roy*

La lettre au Général Gallieni étant restée sans réponse, une seconde lettre est adressée cette fois au Président de la République le 12 décembre 2014. On ne sait si c'est grâce à elle que M. Gérard est libéré fin décembre. Par la suite, on ne trouve plus aucune trace de M. Gérard et de sa famille laissant penser qu'ils avaient quitté la ville.



Ces deux lettres figurent intégralement dans le Registre du Syndicat des propriétaires du quartier de la Réserve Pereire qui relatent en 154 pages l'ensemble de ses activités depuis sa création le 17 juillet 1910 jusqu'au 26 novembre 1919.

Entre ces deux dates le Syndicat a rassemblé ses 72 membres initiaux au cours de 13 Assemblées Générales annuelles, 29 Réunions du Bureau en présence de leurs membres élus, 8 rencontres avec les maires, 3 rapports annuels, 1 banquet et diverses rencontres avec des responsables, des Postes, des Transports et de la Préfecture de Seine et Oise...

Après la narration de cet épisode singulier de la vie de Saint-Germain au début de la guerre, l'activité du Syndicat se poursuivit avec ses objectifs initiaux visant à l'amélioration de la vie dans le quartier Pereire et à l'accueil jusqu' au 26 février 1919. À cette date le Conseil d'administration cessa de se réunir sans qu'aucune explication ne soit précisée dans son journal manuscrit. Il y fût cependant relaté que par un vote à l'unanimité de ses membres les fonds et matériels restants seraient versés à l'Œuvre des Orphelins de la guerre (Pupilles de la Nation) gérés par la Caisse d'épargne de Saint Germain.

Ce registre provient des archives de la famille de Pierre Chavigny. Sa belle-fille Mme Bernard Chavigny me le confia pour que son histoire soit connue, sauvegardée et confiée aux Archives de la Ville pour cette mission.

Jacques et Jules Berlie

Pour en savoir plus :

Sur le contexte Saint-Germanois à la déclaration de Guerre du 2 août 1914 : voir le *Bulletin Municipal* des samedi 8 et 15 mai 1915, AD 78, cote 6PER : [Presse locale ancienne des Yvelines et de Seine-et-Oise](#)

Sur la Réserve Pereire :

Base Mérimée, fiche inventaire IA 78000229, le quartier dit Réserve Pereire, Roselyne Bussière, 1998
[Quartier dit réserve Pereire \(culture.gouv.fr\)](#)